Histoire et Patrimoine de Pont-Sainte-Maxence n°1

Service histoire et patrimoine

Ville de Pont Sainte-Maxence

sommaire

Le mot du maire	p 3
Le service «Histoire et Patrimoine»	
Le garant de notre mémoire	p 4
Témoignages	p 8
Le phare d'Auvelais	p 10
Site archéologique de Pont-Sainte-Maxence	p 12
À découvrir, à redécouvrir	p 16
Informations	p 17
Annexes	p 18
Règlement intérieur	p 22

Carte postale de couverture : «Sainte Maxence vierge et martyre»

Au Ve siècle, Maxence, fille de Malcolm, roi des Scots en Irlande, se convertit à la foi chrétienne. Avicin, un prince païen demande la main à son père. Maxence refuse et s'enfuit en Gaule, au bord de l'Oise, à Pont-Sainte-Maxence. Avicin la retrouve et lui tranche la tête.

La légende raconte que Maxence ramasse la tête ensanglantée et marche jusqu'au lieu où elle souhaite être enterrée, près d'une fontaine située dans l'actuelle rue Sainte Maxence.

Autrefois, Sainte Maxence se fêtait le 20 novembre. Aujourd'hui la foire de Pont qui se tient le troisième dimanche de novembre en est l'héritage.

Directeur de publication : Arnaud Dumontier
Rédacteurs : Bruno Vermeulen, Jean Davesne, Nathalie Le Bozec, Christiane Sauvage
Avec la collaboration du groupe de travail «histoire et patrimoine» ainsi que Mathilde Fleurette, responsable de la coordination, de l'animation ville et du patrimoine.
Témoignages : Marie-Thérèse Blanchon et Françoise Dupuy
Crédit photos : Bernard Bodart, Michel Urli, Marie-Thérèse Blanchon, service histoire et patrimoine
Réalisation : Christophe Hénin, responsable communication ville de Pont-Sainte-Maxence
Tirage : 1 000 exemplaires, 4e trimestre 2016

À René BLANCHON…

Le service « Histoire et Patrimoine » est le fruit d'une rencontre avec René BLANCHON et de multiples et riches échanges avec Bruno VERMEULEN.

Je suis né à Pont-Sainte-Maxence et je place Pont-Sainte-Maxence au-dessus de tout.

Rien ne m'est plus détestable que ces propos et ces personnes qui avilissent notre ville.

Pont-Sainte-Maxence est une grande ville à l'histoire qui ne doit envier nulle autre.

Faut-il pour s'en convaincre se rappeler la découverte de vestiges d'un sanctuaire gallo-romain sans équivalent en France, datant du IIe siècle de notre ère ?

Aussi, je voulais créer un lieu unique où serait centralisé tout ce qui a trait à Pont-Sainte-Maxence plutôt que de voir les traces de son passé disparaître à jamais…parfois enfouies au fond de grenier, parfois réduites en cendres, souvent ignorées.

Nul n'ignore plus ce que la connaissance et le rayonnement de notre ville doivent à René BLANCHON qui, toute sa vie, l'a racontée, l'a sublimée. Il fut notre historien du quotidien, conteur des temps modernes, reliant les époques, rappelant la mémoire des lieux, inscrivant notre présent dans son passé, et chacun se précipitait alors dans ses ouvrages pour retrouver soi-même ou ses proches sur les photos qu'il avait exhumées et commentées avec le talent et la bienveillance qui le caractérisaient.

Le fonds dont il dispose a nourri ma réflexion : il fallait tout garder, en hommage au travail de collecte et de valorisation qu'il avait effectué plutôt que de tout voir disparaitre.

Pont-Sainte-Maxence se vit à Pont-Sainte-Maxence et nous devions pouvoir montrer et promouvoir ces ressources inestimables. Il y aura un site où seront présentés tous ces objets, ces écrits qui parlent et vantent Pont-Sainte-Maxence.

Aujourd'hui, j'ai la chance d'avoir dans mon équipe Bruno VERMEULEN qui dispose de la connaissance la plus exhaustive et la plus passionnante de l'histoire de notre ville. C'est donc naturellement vers lui que je me suis tourné, avec la grande rigueur scientifique qui le caractérise en tant qu'enseignant, pour porter sur les fonts baptismaux, ce projet qui est bien le projet de toute une ville.

Il a su s'appuyer sur Christiane SAUVAGE, extraordinaire mémorialiste et animatrice de notre ville et sur un groupe de travail qui réunit aussi bien le milieu associatif, des personnalités qualifiées que des « amoureux » de Pont-Sainte-Maxence.

Qu'il en soit tous remerciés, le service «Histoire et Patrimoine» leur doit beaucoup.

Arnaud DUMONTIER

Classeur de conservation de photos, négatifs, cartes postales...

Le service

Histoire et Patrimoine

Le garant de notre mémoire

Description du service

Les archives privées sont constituées d'archives produites par toute personne physique ou morale n'exerçant pas une mission de service public pour le compte de l'administration publique ou territoriale. Elles sont donc le fruit de votre activité, celle d'une entreprise ou d'une association.
Le terme « archives » ne désigne pas uniquement les documents papiers. Il peut également s'agir de photographies, de négatifs, de films, de cartes postales, de lettres, d'affiches, de journaux, d'articles de presse, de petits objets…

Donner des documents relatifs à l'histoire c'est offrir un avenir à sa ville.

Le service Histoire et Patrimoine a donc pour objectif à travers les dons de sauvegarder la mémoire de la vie locale, de promouvoir l'histoire de Pont-Sainte-Maxence, ses traditions et d'en favoriser la recherche.

Comment effectuer un don ?

Rien de plus facile ! Contactez nous au 03 44 56 86 46.
Un rendez-vous vous sera donné. Une photo, une carte postale, une petite lettre… suffisent à constituer un don. Il est possible de donner tout ce qui est en lien avec l'histoire et le patrimoine de notre ville (voir annexe 1 : Exemples de dons).

Tout nous intéresse

Que vous possédiez quelques documents éparpillés ou que vous ayez accumulé un volume important d'archives, tout nous intéresse.
Nous évaluerons ensemble les documents et objets proposés et d'un commun accord nous garderons ce qui peut s'intégrer dans le fonds d'archives privées. À la suite de quoi, une fiche de donation (voir annexe 2) sera rédigée et signée par vos soins. Un courrier du maire de Pont-Sainte-Maxence vous sera envoyé et confirmera l'enregistrement de votre don.

Que vont devenir vos dons ?

Une fois toutes les formalités administratives remplies, le service Histoire et Patrimoine, devenu propriétaire de vos dons, traitera les documents et objets en fonction de leur valeur et de leur utilisation.

Rôle du service Histoire et Patrimoine

Le service collecte et trie tous les documents en rapport avec le patrimoine de la ville. Ils sont répertoriés et archivés par donateur et ensuite par thèmes (voir annexe 3) selon les règles en vigueur dans les services d'archives. Ces dons sont ensuite numérisés si leur état et le format le permettent.
Grâce au logiciel d'archivage « Avenio », les dons seront enregistrés sur une base de données. Ce catalogue sera consultable en ligne grâce aux mots-clés qui seront attribués.

Chaque don est analysé et renseigné dans une fiche descriptive mentionnant les éléments suivants :
- son origine (le nom du donateur),
- son titre,
- son sous-titre,
- son analyse : description du document,
- sa date d'entrée,
- son mode d'acquisition,
- sa période historique,
- son support,
- son état,
- ses dimensions,
- son éditeur,
- son auteur...

La recherche pourra s'effectuer à partir de l'un des renseignements ci-dessus fournis.

Exemple de recherche

En tapant comme mot-clé «Château de Villette» vous trouverez les documents suivants : des cartes postales, des photographies, des lettres du marquis de Villette, un ouvrage sur le château de Villette, le fascicule sur Reine-Philiberte Rouph de Varicourt, marquise de Villette, le fascicule sur le domaine de Villette : l'histoire du domaine et le marquis de Villette…

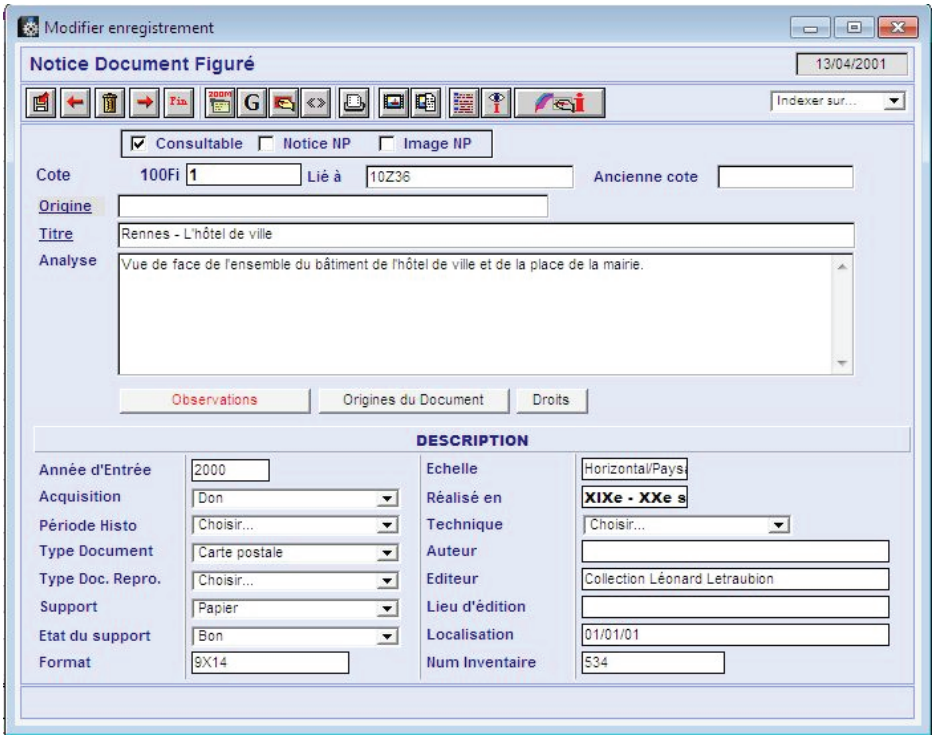

Boîtes à archives en celloderme

Protection des documents

Afin de protéger durablement et en toute sécurité les archives privées que vous nous confiez, nous utilisons du matériel spécifique à la conservation :

- des boîtes à album de conservation en carton Boxboard constitué de carton laminé à fibres longues.
- des boîtes à archives en celloderme, matière non cassante et thermoformable robuste, résistant à la lumière et au pH neutre.
- des feuilles d'album perforées en polyester transparent pour conserver négatifs ou tirages de photographies, cartes postales, cartes de visite anciennes, lettres anciennes et collections diverses. Elles sont parfaitement inertes et chimiquement stables.

Ces fournitures protègent les documents des manipulations, de la pollution atmosphérique et de la lumière.

Évolution du service

Actuellement situé à l'office de tourisme (18, rue Louis Boilet), en début d'année 2017, le service Histoire et Patrimoine s'installera au rez-de-chaussée du château Richard (20, rue Louis Boilet).

Une salle de consultation sera ouverte et permettra aux personnes intéressées d'avoir accès gratuitement à la documentation. Le règlement de fonctionnement du service Histoire et Patrimoine (annexe 4) explique en détails les modalités d'utilisation de cette structure.

L'organisation d'activités culturelles et patrimoniales et la publication de revues sont des objectifs que s'est fixé le service Histoire et Patrimoine.

Il est envisagé de numériser tout ou partie du fonds créé pour une consultation sur ordinateur sur place et via Internet selon la réglementation en vigueur.

Marie-Thérèse Blanchon

Françoise Dupuy

Témoignages

René Blanchon

Témoignage de Marie-Thérèse Blanchon

Le 15/11/2016,
à son domicile à Pont-Sainte-Maxence

À la maison nous sommes des collectionneurs. Papa a accumulé beaucoup de documentation et gardait de nombreuses informations aussi bien sur des faits d'actualité que sur l'histoire plus ou moins ancienne. Il a également écrit des livres pour rassembler en un seul document tout ce qu'il possédait sur un sujet donné. Il avait surtout une grande collection de cartes postales qu'il a donnée presque en totalité au service Histoire et Patrimoine.
Comme je n'ai pas d'héritiers, nous ne voulions pas que ce soit perdu. Papa, cela faisait très longtemps qu'il demandait un endroit où il pourrait laisser ses documents en toute sécurité et moi aussi c'était mon souhait numéro un. C'est pourquoi nous avons été très satisfaits quand cette structure a été mise en place. J'ai bien suivi la création de ce service et tout a l'air bien organisé. Cela donne confiance. J'espère que d'autres personnes feront des dons car souvent après leur décès, l'entourage ne fait pas attention et des choses intéressantes vont à la benne.
Moi je suis née à Pont et je suis très attachée à ma ville et à son histoire. Même si je ne suis plus propriétaire des fonds que je donne, je sais où ils sont et je sais que je pourrai encore les consulter, ainsi que toute autre personne intéressée. Comme les dons appartiennent à la commune, cela évite leur dispersion chez les particuliers ou dans de petites associations où il y a souvent des changements de présidents et d'organisation.
Ce que j'apprécie beaucoup, c'est ce double échange : tout le monde peut venir consulter ce qui a été collecté mais peut aussi confier ce qu'il possède pour permettre aux autres d'en profiter.

Témoignage de Françoise Dupuy

Le 15/11/2016,
à son domicile à Pont-Sainte-Maxence

Je suis arrivée à Pont-Sainte-Maxence en 1941. Le pont de béton était détruit, il fallait traverser l'Oise sur une passerelle. J'ai vécu la guerre ici. J'avais 14 ans à la Libération, j'ai vu les chars américains arriver. Après je me suis mariée. Mes enfants sont nés ici, ils sont allés à l'école ici… mais aujourd'hui ils ont déménagé et tout cela ne les concerne plus.
Alors, comme j'aime ma ville, j'ai préféré donner tout ce que j'avais sur Pont à la commune pour qu'elle les conserve et les communique aux générations futures. Je continue à trier et mon plus grand plaisir c'est de déposer mes documents en lieu sûr pour éviter qu'ils ne se dispersent comme c'est le cas par exemple dans certaines associations. J'ai fait partie du comité de jumelage, j'ai participé au tri des documents qui étaient en mairie mais maintenant je regrette qu'ils soient éparpillés chez des particuliers. J'espère qu'un jour tout sera regroupé au service Histoire et Patrimoine pour que les gens puissent consulter ses archives. Ce serait bien que les personnes qui ont des documents sur le jumelage entendent mon message et viennent vous voir pour vous les confier.
Je suis contente que ce service existe. Je pense qu'il est très utile et j'ai envie d'y laisser mes souvenirs et les documents qui retracent l'histoire de notre ville.

Phare breton à Auvelais

Nouvelle réplique du phare d'Auvelais à Pont-Sainte-Maxence

Le phare d'Auvelais

Ce phare est à la fois symbole d'une amitié intense et d'un sacrifice inestimable

Le 4 août 1914, les Allemands franchissent la frontière belge. Pour empêcher l'ennemi de traverser la Sambre, des soldats venus de Bretagne se postent le 21 août 1914 à l'intérieur de la boucle de la Sambre, à Auvelais. Mais les troupes françaises ne résistent pas au feu nourri de balles et d'obus allemands. Au cours d'une terrible bataille pour défendre le territoire belge, des milliers de soldats français périssent sur le champ de bataille, principalement des bretons du 48ème régiment d'infanterie de Guingamp, du 70ème régiment d'infanterie de Vitré et du 71ème régiment d'infanterie de Saint-Brieuc.

À la mémoire de ces soldats morts au combat, la ville d'Auvelais décide d'ériger un phare breton qui sera inauguré le 19 août 1934. Cet édifice est construit avec du granit de Bretagne.

Il est situé dans le cimetière national français d'Auvelais sur le sommet d'une colline dans un sous-bois. Les tombes sont alignées en forme de cromlech. Ces différents éléments rappellent le pays natal des valeureux soldats français tombés en Basse-Sambre.

Le 12 septembre 1970 la ville de Pont-Sainte-Maxence est jumelée avec la ville d'Auvelais. Avant la fête du jumelage, l'amicale des anciens marins de Pont dirigée alors par Roger Dupont, décide de bâtir sur les bords de l'Oise, quai Auguste Deschamps, une réplique du phare breton d'Auvelais. Dirigés par Christian Bricout pour la maçonnerie et Robert Medici pour le carrelage, les membres de cette association construisent ce monument avec des pavés provenant de l'ancienne route nationale 17 qui traverse la ville.

C'est le symbole d'une amitié intense puisque le protocole de jumelage a été signé à Pont-Sainte-Maxence en 1970 entre Hector Feraille, alors maire d'Auvelais, et Gérard Palteau, maire de Pont-Sainte-Maxence à l'époque.

C'est aussi le symbole d'un sacrifice inestimable, puisque le phare original rappelle le dévouement des soldats français morts pour défendre le territoire belge.

Disparue du paysage pontois pendant deux années suite à des travaux pour la réalisation d'un bassin d'orages, la réplique du phare breton a été reconstruite.
Cet édifice a été inauguré le 1er octobre 2016 par Arnaud Dumontier, maire de Pont-Sainte-Maxence, en présence de l'amicale des anciens marins de Pont et Nicolas Dumont échevin de Sambreville, regroupant Auvelais et d'autres communes de la vallée de la Sambre.

Vénus accroupie et tête de vieille servante, bas-relief de la façade gallo-romaine de Pont-Sainte-Maxence, (© Denis Gliksman, Inrap)

Le site archéologique

Fragment de statuaire ornant le haut de la façade et figurant une tête mutilée (© Denis Gliksman, Inrap)

La découverte du site archéologique

En mars 2014, sur prescription de l'État, avant la construction d'un centre commercial au nord de Pont-Sainte-Maxence, une équipe de l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) a découvert un site gallo-romain unique en France.
Les fouilles ont duré quatre mois et ont mis au jour un ensemble monumental entouré d'une enceinte de 105 m de long sur 70 m de large comprenant :
- une façade monumentale surmontée de sculptures représentant des dieux et des déesses alternant avec des griffons,
- un temple central,
- 2 pavillons à l'arrière,
- un four au fond.

Enfouis sous 40 cm de profondeur à l'emplacement de l'ancien terrain de football, la plupart des vestiges ont été retrouvés dans un excellent état. D'après les dernières études, certains éléments dateraient de la fin du Ier siècle de notre ère, près de deux cents ans après la conquête de la Gaule, à l'apogée de la puissance romaine.

La chronologie

Avant 120 : existence probable d'un premier ensemble cultuel.
Entre 120 et 130 : édification de la façade monumentale.
entre 150 à 170 : fréquentation du lieu, période d'apogée.
170/180 : chute de la façade (volontaire ou accidentelle ?).
Entre 180 et 230/250 : remodelage de l'ensemble, fréquentation du lieu avec récupération de pierres.
Après 250 > 6e siècle : activité de récupération de pierres avant oubli définitif du lieu.

Les fouilles et le stockage des vestiges

Au fur et à mesure des fouilles, le mobilier archéologique est nettoyé et inventorié selon des normes très rigoureuses. Des tailleurs de pierre sont intervenus pour consolider avec de la résine certains blocs dégradés. Au final la majorité des vestiges ont été récupérés, sauf ceux en très mauvais état ou sans aucune trace de sculpture.
Six mille blocs ont été inventoriés dont cinq cents sont considérés comme des sculptures. Une trentaine d'éléments ont été retirés de cet ensemble en raison de la valeur sculpturale qu'ils représentaient. Au milieu des blocs ont également été découverts de petits objets, des monnaies, de la céramique et des agrafes de scellement en fer recouverts de plomb.
Fin juillet 2014, l'Inrap a procédé au dégagement des blocs et à leur conditionnement pour les transporter dans un endroit sécurisé, à l'abri des intempéries, surtout de la pluie et du gel auxquels la roche calcaire est très sensible. Le mobilier archéologique est stocké sur 200 palettes et dans 250 caisses de 33 litres dans un local du conseil départemental de l'Oise.

Les premières conclusions

Les archéologues ont ensuite commencé les travaux d'analyse : certaines études se font sur le lieu de stockage, d'autres dans des laboratoires spécialisés de l'Inrap notamment pour les blocs les plus précieux, les objets métalliques et la céramique.
Des analyses réalisées par le laboratoire de restauration des Monuments historiques du Ministère de la Culture ont donné quelques indications sur la nature de la roche trouvée sur le site. La roche présente les caractéristiques du calcaire dit « de Saint-Leu », dont le nom est lié au lieu de sa principale exploitation qui est Saint-Leu d'Esserent, dans l'Oise, mais qui se trouve également dans des gisements alentours. Il semblerait que les constructeurs aient surtout privilégié les gisements locaux.
Deux catégories principales de calcaire ont été relevées : un calcaire à Milioles dont la composition est assez tendre et un banc plus résistant les Orbitolites. Un troisième type de calcaire de qualité plus médiocre a également été utilisé sur le site. La taille des pierres semble avoir été réalisée sur le site, hors carrière, avec sans doute des gabarits.
Depuis deux ans, plus d'une vingtaine d'experts spécialisés dans tous les domaines poursuivent leurs études sur les monnaies,

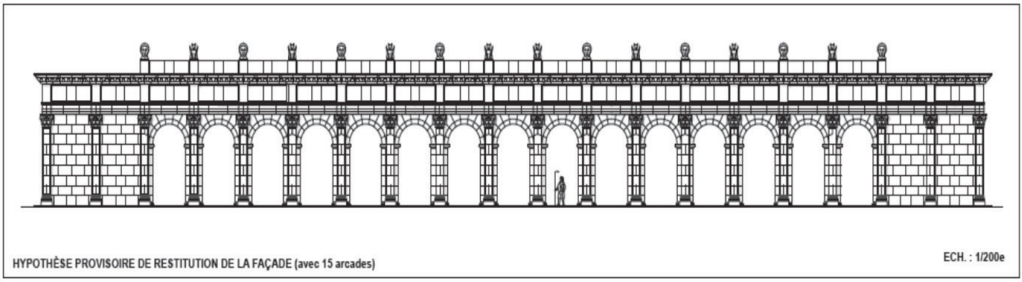

les sculptures, la céramique, les fours… Ce qui permet non seulement de faire un diagnostic plus précis du mobilier découvert sur le site mais aussi d'établir une chronologie plus affinée des événements et de mieux comprendre la vocation du lieu.

Pourquoi cet ensemble monumental à Pont-Sainte-Maxence ?

À la frontière entre deux cités, les Silvanectes qui avaient comme chef-lieu Senlis, et les Bellovaques qui avaient comme chef-lieu Beauvais, Pont-Sainte-Maxence est située sur la rivière Oise en bordure d'une ancienne voie romaine. Ce qui laisse penser que cet ensemble monumental n'a pas été construit au milieu de nulle part mais bien à proximité d'une agglomération dont l'activité fluviale et commerciale devait être importante à l'époque.

D'autres sondages réalisés sur la commune corroborent cette hypothèse. Sur un projet immobilier situé presqu'au bord de l'Oise, quai de la Pêcherie, il a été découvert une construction mixte en pierre et en bois qui fait penser à un quai, comme celui découvert sur le vieux port romain de Reims, servant de port ou de point de transbordement.

Au cours du premier semestre 2016, un sondage réalisé au sud de la commune, près de l'institution Saint Joseph du Moncel, a dévoilé des vestiges gallo-romains datant de la même époque que ceux découverts à proximité du centre commercial. Ce qui confirme la présence à Pont-Sainte-Maxence d'une vaste agglomération romaine qui s'étendrait depuis l'Oise jusqu'à des limites non encore définies vers le sud. On pense bien sûr à Litanobriga, cette cité antique mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin du IIIe siècle et non encore officiellement identifiée. Les études et les recherches en cours lèveront peut-être le voile sur ce point.

L'effondrement de la façade monumentale

La façade de 10 m de haut a manifestement été surdimensionnée par rapport à ses fondations. Son effondrement est dû soit à des erreurs de conception ou soit à des défauts dans la construction. Les chercheurs se posent encore de nombreuses questions à ce sujet et se demandent si cette chute est volontaire ou accidentelle.

Après son effondrement d'autres activités se sont déployées sur le site. Certains blocs des piliers des arcades ont resservi notamment pour des constructions près du temple. Seules sont restées enfouies dans le sable les sculptures et les têtes des divinités, dont la réutilisation aurait nécessité un travail de taille assez important.

La vocation du temple central

L'étude du mobilier archéologique a permis de donner des indications plus précises sur la vocation du temple central. Tout d'abord supposé être un sanctuaire, où le culte est destiné à un empereur ou un dieu, aujourd'hui l'hypothèse retenue par les chercheurs se tourne davantage vers un culte voué à un personnage important et sans doute très riche. Il s'agirait donc d'un mausolée. Au final l'importance du lieu n'est pas la même.

La construction de cet édifice daterait de la fin du 1er siècle de notre ère. Dans un deuxième temps l'édicule a été décoré de marbres de toutes les couleurs, dont de nombreux restes ont été retrouvés dans des fosses à proximité. La façade était très ornée et présentait des

décors de lances taillés dans un calcaire résistant au grain très fin.
Deux escaliers diamétralement opposés et une tribune surélevée laissent penser qu'un autel devait servir de lieu de célébration à cet ensemble monumental.

Un site exceptionnel à valoriser !

Aujourd'hui ce site fait l'objet d'une attention particulière auprès des chercheurs, tant par la qualité des vestiges découverts, que par son caractère exceptionnel en Gaule du nord. Mieux comprendre l'existence de cet ensemble monumental et le valoriser auprès du public sont des missions que ce sont fixées plusieurs partenaires.

L'Inrap a postulé auprès de la fondation EDF au titre d'une action appelée « Mécénat de compétence » et les découvertes de Pont-Sainte-Maxence ont été retenues parmi les vingt-cinq dossiers présentés. Ce partenariat a débuté en novembre 2016.

Le site archéologique fera l'objet de plusieurs analyses spécifiques dont certaines sont assez inhabituelles. L'Inrap va notamment bénéficier d'un laboratoire qui fait partie intégrante du département «Études et recherches» d'EDF et qui dispose de matériels de haute technologie. Les études permettront la réalisation des objectifs suivants :
- **reconstitution en 3D de la façade** : certains blocs des arcades vont être numérisés ce qui donnera un meilleur aperçu de la volumétrie de la façade,
- **présentation des résultats** au public sous forme de vidéo pour mieux comprendre la construction architecturale du site.

D'autre part, par l'intermédiaire de la fondation EDF, le laboratoire spécialisé dans les constructions de l'école d'ingénieurs de l'INSA de Strasbourg va travailler sur le mécanisme de chute de la façade : comprendre comment et pourquoi les blocs sont tombés. Le but est également d'avoir une reconstitution animée de cette chute à présenter au public.
D'autres ingénieurs, experts sur la qualité des alliages, travailleront sur la conservation et la restauration d'objets métalliques, par exemple les agrafes. D'autres analyseront les pigments utilisés pour colorer les sculptures, ce qui donnera des indications fiables sur la provenance des pigments et peut-être aussi des artisans qui les ont utilisés.
En complément de ces recherches, une équipe de restaurateurs est venue expertiser les blocs afin d'engager un programme de stabilisation, de remontage et de consolidation d'un certain nombre de blocs dégradés. Certains éléments ne nécessitent qu'un simple nettoyage, d'autres seront entièrement restaurés.

À découvrir … à redécouvrir …

Il existe actuellement cinq parcours pour découvrir Pont-Sainte-Maxence et ses environs. Les distances ainsi que les durées sont indiquées en fonction de votre moyen de locomotion. Pour nos amis étrangers en visite dans notre ville, ces dépliants sont traduits en anglais et en allemand.

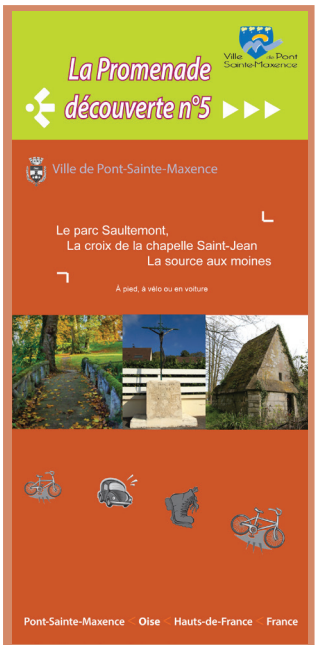

Promenade n° 5
Le parc Saultemont, la croix de la chapelle Saint-Jean, la source aux moines

Promenade n° 1 : Un parcours historique pour comprendre la ville
Le pont, les quais, le centre-ville, l'abbaye du Moncel, le mont Calipet, l'église, le fort, l'hôtel de ville, le patrimoine industriel…

Promenade n° 2 : Pont-Sainte-Maxence, Sarron et le Plessis-Villette
L'hôtel de ville, le pont, l'écluse, le quartier de Sarron, les barrages, l'église Saint-Lucien, le château de Villette et son parc.

Promenade n° 3 : Pont-Sainte-Maxence, Pontpoint
L'église Sainte-Maxence, l'hôtel Mangeot, le château Primet, l'abbaye du Moncel, le patrimoine de Pontpoint.

Promenade n° 4 : Pont-Sainte-Maxence, Pontpoint, Roberval et Rhuis
Le pont, les quais, le château Primet, l'abbaye du Moncel, les patrimoines de Roberval et de Rhuis.

nfos ...

Conférence 2017

Le site archéologique de Pont-Sainte-Maxence : bilan des dernières études.
Conférence animée par Richard Rougier, Ingénieur de recherches à l'Inrap, région Picardie (Institut national de recherches archéologiques préventives).

Le samedi 16 septembre 2017
au Cinéma Le Palace

Renseignements et réservation
au 03 44 56 86 46

Création du service Histoire et Patrimoine

En 2015, le maire Arnaud Dumontier et son adjoint Bruno Vermeulen décident de créer un fonds privé pour sauvegarder la mémoire locale et mettre à disposition du public les documents et objets collectés. Le travail est confié à Christiane Sauvage, directrice de l'office de tourisme. Elle est assistée au démarrage par Caroline Crépon-Pillone qui effectue un Master 2 en Aménagement du territoire et Valorisation du patrimoine. Pendant six mois elle travaillera sur le dossier pour aboutir à l'organisation mise en place aujourd'hui.

Départ en retraite de Christiane Sauvage

Au 1er janvier 2017, suite à son départ en retraite, Christiane Sauvage, directrice du service Histoire et Patrimoine, est remplacée par Mathilde Fleurette, coordinatrice de l'animation de la ville et du patrimoine, rattachée à la direction de la vie associative, culturelle et sportive (DVACS). Elle sera assistée par Nathalie Le Bozec et Jean Davesne, référents archives.

Actualités

Réhabilitation de la Source aux moines : Les travaux de ce bâtiment situé rue de la Forêt sont financés par la municipalité et le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France (PNR) et ont débuté en septembre 2016.

Annexes

Annexe 1 : exemple de dons effectués en 2016
Annexe 2 : fiche de donation à remplir par le donateur
Annexe 3 : exemples de thèmes pour les cartes postales
Annexe 4 : règlement

Annexe 1

Exemples de dons effectués en 2016

- Albums et pochettes sur le Plessis Villette et Longueau

- Articles de presse : affaires Stern, abbé Guéguen, S.A.L.P.A

- Classeur de factures anciennes

- Classeur sur le château de Villette : rénovation, photos, projets… (28 pochettes)

- Classeur sur la marquise Reine-Philiberte de Villette (36 pochettes)

- Classeur sur le marquis de Villette (45 pochettes)

- Classeur sur les festivités du 1er mai à Pont-Sainte-Maxence

- Classeur sur Voltaire et liens avec la famille Villette (29 pochettes)

- Classeur : écoles, logo de la ville, la poste, la foire, les abattoirs

- Classeur : les pompiers, commerces, fanfare, écoles…

- Classeur : les ponts de Pont-Sainte-Maxence

- Classeur : usines, industries, sports, fêtes, cérémonies, écoles

- Dépliants sur la ville de Pont-Sainte-Maxence

- Documentation et notes provenant du Château de Villette

- Inauguration de la bibliothèque, historique et articles de presse

- 219 lettres écrites de 1735 à 1748 provenant du château de Villette

- Lettres écrites après 1748 provenant du château de Villette

- Lettres choisies du marquis de Villette

- Livre sur l'abbaye du Moncel

- Livre sur la chronologie du marquisat de Villette

- Livre sur la maison du Moncel

- Livres sur l'histoire de Pont-Sainte-Maxence

- Lettres, articles, revues, photos sur des thèmes variés

- Reproduction d'écrits du marquis de Villette

- Pochette sur les rénovations de l'Orangerie et du domaine de Villette

Ces dons sont rangés dans des boîtes à archives. Au cours de l'année 2017, ils seront enregistrés dans le catalogue numérique avec le logiciel Avenio.

La plupart des documents imprimés seront numérisés et consultables en ligne selon les normes en vigueur.

Les documents authentiques et originaux seront visibles et accessibles dans la salle de consultation.

Annexe 2

FICHE DE DONATION À REMPLIR PAR LE DONATEUR

Par la présente, je soussignée,

NOM, prénom :

Adresse :

Tel (facultatif) :

Email (facultatif) :

Atteste faire don au service « Histoire et Patrimoine » de la Ville de Pont-Sainte-Maxence des documents et/ou objets suivants :

Type de documents ou d'objets	Valeur estimée ou non déterminée (ND)	Description	Référence Histoire et Patrimoine

Ce don est assorti des charges et conditions suivantes *[à préciser]* ***:***

Pour valoir et servir ce que de droit, ***Signature***

Fait à Pont-Sainte-Maxence

Le

Annexe 3

Exemples de thèmes pour les cartes postales (Dons effectués en 2016 par la famille Blanchon)

Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre de cartes pour chaque catégorie.

- Bazicourt : vue générale (2)
- Beaurepaire : château et parc (31)
- Bray-Rully : vue générale (1)
- Forêt d'Halatte : chasse à courre (57)
- Forêt d'Halatte : vue générale (24)
- Les Ageux : vue générale (4)
- Pontpoint : bourg et église Saint-Gervais (34)
- Pontpoint : château de Bois-Feuillette (6)
- Pontpoint : Moncel et Sainte-Marie (40)
- Pont-Sainte-Maxence : bain douche, piscine et police municipale (5)
- Pont-Sainte-Maxence : bureau de poste (12)
- Pont-Sainte-Maxence : château de Villette et son domaine (87)
- Pont-Sainte-Maxence : divers et inclassables (49)
- Pont-Sainte-Maxence : écoles (18)
- Pont-Sainte-Maxence : église (38)
- Pont-Sainte-Maxence : gare (20)
- Pont-Sainte-Maxence : hôpital (14)
- Pont-Sainte-Maxence : hôtel de ville (22)
- Pont-Sainte-Maxence : le pont au fil du temps (112)
- Pont-Sainte-Maxence : mont Calipet (35)
- Pont-Sainte-Maxence : monument aux morts (15)
- Pont-Sainte-Maxence : Oise, la rivière et ses quais (136)
- Pont-Sainte-Maxence : rues, commerces et quartiers (231)
- Pont-Sainte-Maxence : usines et industries (17)
- Pont-Sainte-Maxence : vue générale et panorama (33)
- Pont-Sainte-Maxence : sports, fêtes et cérémonies (20)
- Rhuis : vue générale (3)
- Roberval : vue générale (2)
- Saint-Martin-Longueau : vue générale (6)
- Verberie : vue générale (3)
- Verneuil-en-Halatte : vue générale (3)

Annexe 4

SERVICE HISTOIRE ET PATRIMOINE
RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2015 - 121
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Article 1 : La salle de consultation du service « Histoire et Patrimoine » est accessible gratuitement à toute personne majeure ou mineure de plus de 15 ans. Les mineurs âgés de moins de 15 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
Article 2 : la consultation du fonds documentaire se déroule dans la salle de réunion située au 1er étage du château Richard ou dans la salle d'accueil de l'office de tourisme. Cette consultation est gratuite et s'effectue uniquement sur rendez-vous auprès du service « Histoire et Patrimoine » situé dans les locaux de l'office de tourisme au 18, rue Boilet au 03 44 72 35 90, aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.
Article 3 : La salle de consultation est fermée les jours fériés, ainsi qu'entre Noël et le jour de l'An. Une fermeture exceptionnelle peut être décidée par monsieur le maire de Pont-Sainte-Maxence en cas de nécessité de service. Dans ce cas, l'annonce en sera faite par voie d'affichage et sur les médias dont dispose le service « Histoire et Patrimoine ».
Article 4 : Le personnel du service « Histoire et Patrimoine » assure l'orientation des recherches mais n'est pas missionné à effectuer ces recherches en lieu et place des usagers.
Article 5 : Aucun objet appartenant à un lecteur ne peut être laissé dans la salle de consultation en son absence, la Ville déclinant toute responsabilité en cas de dégradation ou de disparition.
Article 6 : La consultation du fonds Histoire et Patrimoine est subordonnée à l'inscription préalable de chaque lecteur ainsi qu'à l'acceptation du présent règlement. Les lecteurs sont admis dans la limite des places disponibles.
Article 7 : L'inscription est valable pour une année civile. Elle se fait gratuitement auprès des agents du service « Histoire et Patrimoine ». Pour ce faire, le lecteur doit présenter une pièce officielle d'identité en cours de validité avec photographie et remplir une fiche annuelle d'inscription. L'inscription est nominative et individuelle, et doit être renouvelée chaque année. À l'issue de son inscription, chaque lecteur se voit remettre une carte personnelle de lecteur, dont l'utilisation engage la responsabilité de son titulaire.
Enfin la possession d'une carte de lecteur du C.A.R.A.N (Centre d'Accueil et de Recherches des Archives Nationales) ne dispense pas des formalités d'inscription pour accéder à la salle de consultation du service « Histoire et Patrimoine » de Pont-Sainte-Maxence.
Article 8 : La tenue, le comportement des usagers ou le fonctionnement du matériel utilisé ne doivent pas troubler le silence ni la tranquillité des autres personnes.
Article 9 : La salle de lecture est un lieu de travail qui impose le silence ainsi que le respect des autres lecteurs. La consommation de nourriture ou de boissons y est strictement interdite ainsi que l'introduction d'objet ou produit susceptibles d'endommager les documents (encre et correcteur liquides, ciseaux, cutter, briquets, allumettes…). Les animaux (à l'exception des chiens d'assistance pour handicapés) sont interdits dans la salle de lecture. Comme dans tout lieu public, il est interdit de fumer. L'usage du téléphone portable et du dictaphone n'est pas admis en salle de lecture. L'utilisation d'un appareil photographique sans flash est possible mais soumis à autorisation du responsable du service « Histoire et Patrimoine ».
Article 10 : L'accès du public aux magasins de conservation ou aux salles de travail des agents de service est strictement interdit
Article 11 : Les instruments de recherche ainsi que certains usuels sont disponibles librement en salle de lecture.
Article 12 : La quantité de documents et d'objets communiquée dépendra de leur volume. La consultation se fera alors en plusieurs fois. Les documents sont remis à la personne qui en fait la demande, après la signature d'une prise en charge. Les lecteurs sont tenus de respecter les documents qui leur sont communiqués et veiller à ce que les originaux ne subissent aucun dommage. Les liasses doivent être dépouillées à plat sur les tables et les registres sur les lutrins prévus à cet effet.

Il est interdit de prendre appui, de faire des marques, de décalquer sur les documents ainsi que de leur faire subir pliures ou torsions. Après consultation, le lecteur remet l'article commandé au personnel de la salle de lecture. Un lecteur ne peut en aucun cas confier à une autre personne les documents qui lui ont été confiés et dont il est responsable.

Article 13 : Il est interdit d'échanger des documents entre lecteurs. L'ordre dans lequel figurent les documents au sein de chaque article doit être respecté. Les vols ou dégradations feront l'objet de poursuites pénales.

Article 14 : La communication des documents originaux fragiles et en mauvais état peut être refusée. Les originaux des documents microfilmés ou numérisés ne sont pas consultables.

Article 15 : Le prêt à domicile n'est pas autorisé. La consultation du fonds documentaire ne se fera qu'aux endroits autorisés par le service « Histoire et Patrimoine ».

Article 16 : Lorsqu'un lecteur désire consulter un article non encore librement communicable conformément à la réglementation en vigueur, il doit recourir à une procédure de dérogation.

Article 17 : Toute reproduction d'un document détenu par le service « Histoire et Patrimoine » doit être autorisée par ce dernier. Les demandes de reproduction sont faites par le biais d'un formulaire transmis aux agents d'accueil. Les reproductions qui sont effectuées après autorisation par le service « Histoire et Patrimoine », sont payantes, en vertu des tarifs votés par le conseil municipal. Le paiement est préalable à la délivrance des reproductions sollicitées.

Article 18 : La délivrance de reproductions de documents est une facilité accordée aux usagers et non un droit. Il doit en être fait un usage modéré, dans l'intérêt des documents, notamment lorsque le procédé de reproduction est la photocopie. La photocopie étant un facteur de dégradation des documents, elle est strictement limitée par l'état matériel et la forme du document. Sont donc exclus de la photocopie tous les documents qui pourraient souffrir des manipulations qu'elle implique : les registres, livres et documents reliés, les documents de grand format (affiches, journaux, plans…), les documents figurés, scellés, cachetés, ou encore les documents fragiles (parchemins, pelures, calques, …) ou détériorés. Sont également exclus les documents pour lesquels les déposants auraient émis une réserve ainsi que les documents communiqués sur dérogation (sauf si l'autorisation est notifiée avec la dérogation). La reproduction ne sera réalisée que si l'examen du document ne fait pas apparaître d'élément incompatible avec sa photocopie. Le responsable du service « Histoire et Patrimoine » est habilité à interdire la reproduction d'un document s'il le juge nécessaire.

Article 19 : Néanmoins, le lecteur pourra être autorisé par le responsable du service « Histoire et Patrimoine » à effectuer lui-même, gratuitement, les reproductions demandées, grâce à l'usage d'un appareil photographique sans flash, notamment numérique. L'introduction et l'utilisation d'un appareil photographique dans la salle de consultation est toutefois subordonnée à l'accord préalable du responsable du service « Histoire et Patrimoine ».

Cependant, une telle reproduction ne sera autorisée que sous réserve que :

- le document concerné soit communicable,
- le lecteur ait effectué une demande de reproduction au personnel d'accueil au moyen du formulaire prévu à cet effet ;
- les conditions de reproduction ne soient pas de nature à altérer le document
- le fonctionnement de la salle de lecture n'en soit pas perturbé.

Article 20 : Le non-respect des dispositions du présent règlement peut entraîner, selon la gravité de la faute commise et/ou sa répétition, l'exclusion provisoire ou définitive de la salle de consultation et/ou la radiation de l'inscription de l'usager concerné.

Article 21 : Le directeur général des services et le responsable du service « Histoire et patrimoine » sont chargés de l'exécution du présent règlement dont un exemplaire est affiché en salle de lecture.

MAIRIE DE PONT-SAINTE-MAXENCE (Oise)

Un don de votre part
c'est une empreinte dans notre histoire

Renseignements :
Direction de la vie associative, culturelle et sportive
Service «Histoire et Patrimoine»

20 rue Louis Boilet
Château Richard
60700 Pont-Sainte-Maxence

03.44.53.12.75
histoire.patrimoine@pontsaintemaxence.fr